

**COMMUNE DE VOID-VACON**

**L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures trente**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame DEGRIS Monique, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur HENRY Christophe, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HONORE Samuel

**Absents avec pouvoir** :

Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie  
Monsieur ROUX Patrice donne pouvoir à Madame BOKSEBELD Virginie  
Monsieur LANOIS Vincent donne pouvoir à Monsieur HENRY Christophe

**Absents sans pouvoir** : Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Madame DE PRA Catherine, Madame BERTIN Sabine et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Madame LIEGEOIS Isabelle

**Date de convocation** : 15 octobre 2019

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 24/10/2019 et affiché le compte-rendu de cette séance le 24/10/2019
--

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2019
- Adhésion à la convention de participation du risque de prévoyance et participation financière aux agents
- Convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateur
- Destination des coupes de bois 2020
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2019**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 19-35 : Adhésion à la convention de participation du risque de prévoyance et participation financière aux agents**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 14 octobre 2019 sur le projet de participation financière présenté par la commune,

**Considérant** que le centre de gestion a décidé, par délibération du 23 février 2018, la mise en œuvre d'une convention de participation pour couvrir le risque prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les agents des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux affiliés,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure, le centre de gestion, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a décidé de retenir la proposition de TERRITORIA Mutuelle en convention de gestion avec GRAS SAVOYE,

**Considérant** l'intérêt de prendre en compte, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, ce risque « prévoyance » pour les agents de la collectivité,

**Considérant** les résultats de la consultation ci-dessous présentés,

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS SANS REGIME INDEMNITAIRE (RI)	TAUX DE COTISATION AVEC RI
<b>Garantie de base obligatoire :</b> incapacité temporaire de travail	90% net	0.66%	0.64%
<b>Garantie au choix de l'agent :</b> Option 1 : invalidité	90% net	0.26%	0.32%
Option 2 : minoration de retraite	90% de la perte de retraite	0.39%	0.35%
Option 3 : capital décès/PTIA	100% du TA net	0.46%	0.46%

Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la commune à la convention de participation négociée par le centre de gestion et de verser une participation financière aux agents qui s'assureront dans le cadre de cette convention.

**Délibération n° 19-35 : Adhésion à la convention de participation du risque de prévoyance et participation financière aux agents (suite)**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés:

- **décide d'adhérer** à la convention de participation de TERRITORIA Mutuelle négociée par le centre de gestion,
- **décide d'inclure** le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisations,
- **fixe** le montant de la participation financière à 15,00 euros brut par mois et par agent assuré dans le cadre de la présente convention, quelle que soit la situation familiale des agents et de leurs revenus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans les conditions suivantes :
  - aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activités ou détaché auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, temps partiel ou à temps non complet
  - aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,
  - Le montant de la participation de doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent
- **dit** que l'agent, en ce qui le concerne, reste libre d'adhérer ou non et que la collectivité participera à cette prévoyance aux agents qui adhéreront,
- **dit** que ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 19-36: Convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Void-Vacon a demandé à la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (CC CVV) la gestion du service eau potable du fait de la fin de son contrat d'affermage avec son prestataire, la SAUR, au 31 décembre 2019. Elle informe que le Conseil communautaire a autorisé, par délibération du 13 mars dernier, le Président à signer une convention de gestion des services eau et assainissement collectif avec la commune de Void-Vacon.

Mme le Maire présente la convention de gestion du service eau potable qui fixe les modalités par lesquelles la Commune confie la gestion du service de l'eau potable à la CC CVV. Elle fixe les obligations des 2 parties, la durée de celle-ci et les conditions financières. Le coût de la mission confiée à la CC CVV est arrêté à 27 200 €/an correspondant à l'intégralité de la mission technique et administrative décrite dans cette convention.

**Délibération n° 19-36: Convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs (suite)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer la convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 19-37: Convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Void-Vacon a demandé à la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (CC CVV) la gestion du service de l'assainissement collectif du fait de la fin de son contrat d'affermage avec son prestataire, la SAUR, au 31 décembre 2019. Elle informe que le Conseil communautaire a autorisé, par délibération du 13 mars dernier, le Président à signer une convention de gestion des services eau et assainissement collectif avec la commune de Void-Vacon.

Mme le Maire présente la convention de gestion du service de l'assainissement collectif qui fixe les modalités par lesquelles la Commune confie la gestion du service de l'assainissement collectif à la CC CVV. Elle fixe les obligations des 2 parties, la durée de celle-ci et les conditions financières. Le coût de la mission confiée à la CC CVV est arrêté à 19 200 €/an correspondant à l'intégralité de la mission technique et administrative décrite dans cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, **autorise** Madame le Maire à signer la convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 19-38: Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateur**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 10 juillet 2019, il a été décidé que la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (CC CVV) se porte coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs (Défibrillateur Automatique externe).

Le Président de la CC CVV a été autorisé à signer une convention constitutive du groupement de commandes définissant les conditions de fonctionnement de la commande entre la CC CVV et les communes intéressées.

Pour rappel, le décret du 19 décembre 2018 impose que les ERP soient équipés d'un défibrillateur automatisé externe et d'en réaliser la maintenance et ce au plus tard :

- le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3
- le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4
- le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer une convention pour adhérer au groupement dont le projet est présenté. La CC CVV va lancer une consultation avec deux lots :

- lot 1 : acquisition
- lot 2 : maintenance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer une convention pour adhérer au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateur dont le coordonnateur sera la CC CVV

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 19-39: Destination des coupes de bois 2020**

Madame le Maire propose les destinations des coupes de bois 2020 selon les conditions suivantes qui ont été validées par la commission forêt réunie le 18 octobre dernier :

- **Vente sur pied, régie FP et délivrance des houppiers**

La vente des coupes suivantes : 34 – 35 – 36 partie – 46 – 59 – 60 – 69 – 83 – 100 – 102 – 103 et 238

**Et**

- **L'exploitation en régie** des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 pour les grands érables, frênes, alisiers, merisiers, poiriers

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 19-39: Destination des coupes de bois 2020 (suite)**

L'exploitation en régie sera confiée à des entrepreneurs et bûcherons. L'ONF est chargé du cubage, du classement et du lotissement des bois destiné à la vente de bois façonnés.

- **La délivrance à la commune** des houppiers selon l'option suivante :

L'exploitation, pour les coupes suivantes : 34 – 35 – 36 partie – 46 – 59 – 60 – 69 – 83 – 100 – 102 – 103 et 238 sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants):

- Monsieur HOSNELD Mickaël
- Monsieur CHALON Bernard
- Monsieur CHALON Sébastien

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- . le mode de partage par feu
- . le délai d'exploitation maximum (abattage et débardage) au 15/10/2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de la destination des coupes de bois 2020 selon les conditions exposées.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de fourniture : Fleurissement automne 2019 confié à la SARL JARDIN DECORATION pour un montant de 598,20 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de fournitures pour le service technique confié à la société WURTH pour un montant de 608,11 € TTC

► Marché de service: Animation pour le repas des aînés confiée à MUSIC' ALL pour un montant de 510,42 € TTC

► Marché de travaux: Entretien de la chaudière du logement du 1<sup>er</sup> étage du 10 rue Notre Dame confiée à Sébastien ZANON pour un montant de 137,83 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture: Fourniture d'un démarreur pour la nacelle confiée à BARROIS POIDS LOURDS SERVICES pour un montant de 240,36 € HT

► Marché de fourniture: Achat d'une plastifieuse et différentes fourniture administratives confiées à JPG pour un montant de 637,67 € TTC et à SEDI EQUIPEMENTS pour un montant de 37,56 € TTC

► Marché de service: Achat d'un pack de 6 messages d'accueil téléphonique confié à TELMO STUDIO pour un montant de 504,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achat du code de la commande publique commenté pour un montant de 70,00 € TTC au GROUPE MONITEUR

► Marché de fourniture : Achat de bonbons pour le repas des aînés à la société DRAGEES ANAHITA pour un montant de 98,01 € TTC (annule et remplace la commande passée à la SARL BADABOUM pour un montant de 100,74 € TTC)

► Marché de travaux: Contrôle conformité du limiteur d'un véhicule confiée à BARROIS POIDS LOURDS SERVICE pour un montant de 62,40 € TTC

► Marché de travaux: Elagage et fauchage de différents chemins et sites confiés à la SARL PRESTIGE pour un montant de 1 947,70 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture d'illuminations pour le sapin de Noël pour un montant global de 2 000,00 € HT à S.A.V ILLUMINATIONS

► Marché de travaux: Réfection de marquage de peinture (passages piétons, Cédez le passage...) confiée à la société LE MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant global de 2 490,00 € HT

► Remboursement en partie de la caution pour le logement du 1<sup>er</sup> étage du 10 rue Notre-Dame soit 435.15 € (550 euros – 114.85 € correspondant à 10/12 mois d'entretien de chaudière à 137.83 €)

► Marché de fourniture : Achat de fournitures de filets de football confié à la société CASAL SPORTS pour un montant de 461,50 € TTC

► Marché de fourniture : Achat d'illuminations pour réparation guirlandes confié à la société SAV ILLUMINATIONS pour un montant global de 1 074,30 € HT

► Marché de fourniture : Achat d'une carte cadeau pour la retraite de M. Faugère à la société ILLICADO pour un montant de 150,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fabrication et pose d'une porte d'entrée en chêne pour l'Eglise de Vacon confiée à la société MENUISERIE HOUSSARD pour un montant de 2 990,00 € HT

► Marché de fourniture : Achats de produits pharmaceutiques pour les 6 trousse de secours pour le service technique (locaux et véhicules) et la trousse de pharmacie de la Mairie confié à la PHARMACIE DE LA POTERNE pour un montant de 679,33 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

▶ Marché de fourniture : Achats de petits matériels pour le service technique et de lampes torches pour les trousseaux de secours confiés à la SARL BERNER pour un montant de 617,04 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour la salle Jean-Louis Gilbert et la Mairie confiés à la société RAJA pour un montant de 771,54 € TTC

▶ Marché de travaux : Echange des 2 carreaux arrière du tractopelle confié à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 727,22 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 18 bouteilles de champagne pour le repas des aînés à l'EARL BOULET-LEMAIRE pour un montant de 270,00 € TTC

▶ Marché de service : Signature de la convention pluriannuelle de partenariat avec le CD55 pour l'assistance technique au service public d'assainissement collectif suivi renforcé (en lieu et place de la convention actuellement en vigueur – SPAC allégé) pour un montant de 1 520,00 € HT (au lieu de 1 120, 00€ HT)

▶ Marché de fourniture : Fourniture d'un dispositif anti panique pour la porte de chaufferie de la salle JLG confiée à MENUISERIE HOUSSARD pour un montant de 128,28 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de petits fours pour la remise des médailles communales le 04.10.2019 pour un montant de 245,00€ TTC et de charcuterie pour le don du sang du 14.10.2019 pour un montant de 68,82€ TTC chez la boucherie CAILLE

▶ Marché de fourniture : Achat d'un téléphone portable pour le service technique chez ORANGE pour un montant de 82,06 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat d'un tapis de sol pour la mairie chez NEOSOL pour un montant de 140,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

**Questions et informations diverses :**

- Informations diverses
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05**



## COMMUNE DE VOID-VACON

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2019**

**Délibération n° 19-35 :** Adhésion à la convention de participation du risque de prévoyance et participation financière aux agents

**Délibération n° 19-36 :** Convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

**Délibération n° 19-37 :** Convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

**Délibération n° 19-38 :** Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateur

**Délibération n° 19-39 :** Destination des coupes de bois 2020

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

**Questions et informations diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	<b>Procuration à Sylvie ROCHON</b>
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	<b>Absent</b>
Patrice ROUX	<b>Procuration à Virginie BOKSEBELD</b>
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	<b>Absente</b>
Vincent LANOIS	<b>Procuration à Christophe HENRY</b>
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	<b>Absente</b>
Virginie BOKSEBELD	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	<b>Absent</b>
Samuel HONORE	